

## Football/Conseil d'administration de la Linafp Plus de joueurs étrangers sans carte de séjour

MM

Libreville/Gabon

*C'est la principale décision issue de ces assises annuelles de la Ligue de football professionnel tenues, vendredi dernier, au siège de l'institution.*

**DÉBATS** houleux mais constructifs au terme de sept heures de travaux ayant marqué le conseil d'administration de la Ligue nationale de football professionnel (Linafp) tenu vendredi dernier à son siège. Des assises annuelles dont l'ordre du jour s'articulait autour, entre autres, de l'examen et adoption du règlement du championnat national de première et deuxième divisions et du code disciplinaire. Ainsi que du règlement de la coupe de la ligue, le tout pour le compte de la saison 2017-2018. Des sujets examinés et adoptés par les délégués, selon le président de la Linafp Brice Mbika Ndjambou. S'exprimant sur le règlement du National-Foot 1 et 2, Mbika Ndjambou a indiqué que sa structure,



Le président de la Linafp, Brice Mbika Ndjambou (1er plan), pendant les travaux.

en termes d'innovations, va délivrer dorénavant des licences spéciales aux joueurs cadets et juniors qui participent aux épreuves sportives organisées par les ligues provinciales de football sans tenir compte des périodes du mercato. « L'objectif est, d'une part, d'inciter les clubs de D1 et D2 à avoir les petites catégories dans leurs écuries. Et d'autre part, donner la chance aux jeunes qui peuvent s'affirmer un week-end en cadet ou en junior, d'avoir un peu de temps de jeu dans l'élite. En un mot, c'est pour encourager la formation », a expliqué le patron de la Ligue nationale de

football professionnel. En ce qui concerne le nombre des joueurs étrangers dans l'effectif des 30 joueurs professionnels, notre interlocuteur estime que la quantité est illimitée. « Un club pourra recruter autant d'étrangers qu'il le souhaite. Mais, sur la feuille de match, il ne pourra en inscrire que cinq joueurs. Sur cette question, la Linafp a corsé la qualification. Parce qu'un joueur étranger ne pourra être qualifié que s'il est en situation régulière au Gabon. C'est-à-dire avoir une carte de séjour et un visa en cours de validité. La carte consulaire ou le



Vue partielle des délégués ayant pris part au conseil d'administration de la Linafp.

passport expiré ne passe plus. L'objectif visé ici est de permettre aux équipes qui participent aux compétitions continentales de pouvoir concourir à armes égales avec leurs adversaires dès qu'elles ont les moyens de leur politique. Cependant, en championnat de D2, rien ne change : cinq joueurs dans l'effectif et autant sur la feuille de match », a laissé entendre le patron de la Linafp. Ce dernier, après avoir évoqué le cas de désistement d'un club de D1 dont le remplaçant n'est plus choisi parmi les équipes reléguées de D1 mais plutôt dans la D2 en fonction du classement, a aussi

parlé non seulement des réajustements au niveau des amendes financières. Mais aussi du nombre de matches suspendus pour les indisciplinés. « Le code disciplinaire a été adopté sans trop de débats. Étant entendu que nous sommes accordés sur le fait que toutes les sanctions contenues dans le code disciplinaire doivent faire l'objet d'une instruction par la commission de discipline de la Linafp », a précisé l'orateur. Lequel n'a pas manqué de nous édifier sur le bien-fondé de la mise en place d'une coupe de la ligue. « Le conseil d'administration a retenu deux motiva-

tions. Primo, il faut une compétition de plus aux clubs professionnels pour cadrer avec l'exigence de la Fifa qui estime qu'une équipe professionnelle, dans une saison, doit avoir joué quarante rencontres au minimum. Les moyens financiers qui doivent être mis à la disposition des clubs pour participer à la coupe de la ligue et pour récompenser le vainqueur et le finaliste malheureux constituent la seconde motivation. Toutefois, l'organisation de la compétition a recueilli un écho favorable à soumettre à la prochaine assemblée générale de la Linafp », a révélé Mbika Ndjambou.

**Du 1er au 31 Octobre 2017**

**LE MOIS DE LA PROMOTION**

**Jusqu'à -30% de réduction\***

60 ANS  
1957 - 2017

\*Offre valable dans les sociétés du GROUPE SOGAFRIC.

Photos non contractuelles, dans la limite des stocks disponibles, sur tarifs en vigueur (sauf commande par avion) et selon conditions indiquées en magasins.

B.P. 613 LIBREVILLE - Tél (241) 01 79 26 00 - Email : infos@groupe-sogafric.com - www.compagniedukomo.com